Le Bois International - L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière - N°28
Samedis 6, 13 et 20 août 2011 - 82e année

02 SEP. 2011
FUSAGx Gembloux Bibliothèque

Sommaire

Lignes express > 4
Agenda > 5

L'événement

> Entreprises
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE / Thermya construit trois unités de torréfaction de biomasse > 6

> Gros plan
PARIS / Un point sur la ressource en bois-énergie > 8

La pratique professionnelle

> Entreprises
POITOU-CHARENTES / Rémi Forquin, bardelier passionné > 10
JURA / Le bois à la carte pour des souvenirs durables > 12

Les affaires

> Les marchés
PARQUET / L'industrie européenne retrouve le chemin de la croissance > 13

Les cahiers du bois-énergie
CAHIER N°52 /
Coûts d'investissement, d'exploitation et de combustible pour le chauffage collectif au bois > 15

VENTES ONF 2011 / Le calendrier des grandes ventes d'automne > 23

Le Journal des Annonces du Bois > 33
Renseignements commerciaux > 41

Franc-parler

Choisir sa classe

Cette fois-ci c'est la bonne ! Après de multiples renvois d'échéances, la commission européenne a définitivement fixé la date butoir de mise en place effective du marquage CE des bois de structure au 1er janvier prochain. A l'heure où certains bronzent, les professionnels du bois n'ont pas le temps de chômer pour être fin prêts dans moins de six mois maintenant. Car à partir du 31 décembre, tous les sciages à section rectangulaire vendus en structure, tant résineux que feuillus, devront obligatoirement faire l'objet d'un marquage CE. Aucune tolérance ne sera accordée. Le marquage CE concerne les scieurs, mais également les distributeurs ou transformateurs qui peuvent être amenés à refendre des bastaings déjà marqués en chevrons ou planches.

Un certain nombre de scieurs ont d'ores et déjà anticipé l'exigence et livrent depuis quelques années des pièces marquées CE. Mais une majorité s'engagera sur une dernière ligne droite décisive dès la rentrée, avec en point de mire l'objectif de choisir une classe. Classe visuelle ou classe mécanique ? Chaque méthode devra permettre de caractériser les performances d'une pièce de bois en structure.

Dans tous les cas, cette obligation, qui nécessite une organisation adaptée à la production pouvant laisser craindre une complexité, présente aussi un intérêt important. Caractériser les bois permet de qualifier de manière indiscutable la qualité des produits, et donc de démontrer qu'ils sont adaptés aux contraintes exprimées. A n'en pas douter, un atout essentiel pour les sciages français de demain, et un argument de poids face à la concurrence, dans un contexte de plus en plus judiciarisé des produits de structure.

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
Abonnements : France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.